



Lundi 13 décembre 2021
Communiqué de presse

Agro-écologie

L'Agence de l'eau et Valence Romans Agglo au côté des agriculteurs pour préserver l'environnement

Aujourd'hui, signature de la convention Paiements pour services environnementaux entre l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Valence Romans Agglo. Le but ? Aider financièrement les agriculteurs du territoire à protéger les écosystèmes sur leur surface agricole. Un engagement fort pour la biodiversité et la qualité de l'eau.

Le dispositif est nouveau et expérimental. 63 agriculteurs volontaires y participent après avoir répondu à l'appel à initiatives lancé par l'Agglo et l'Agence de l'Eau fin 2020. Elevages, grandes cultures, plantes à parfum aromatiques et médicinales, arboriculture, nuciculture... La majorité des filières du territoire est représentée. Les exploitations concernées par l'expérimentation s'étendent sur près de 5 000 hectares de surface agricole utile, soit 12% à l'échelle du territoire.

Objectif, encourager les exploitants agricoles dans leurs investissements durables et dans leurs pratiques vertueuses en faveur de l'environnement. Grâce à une aide incitative directe* versée pendant 5 ans, durée de la phase d'expérimentation.

Dans ce dispositif, la priorité est donnée aux exploitations agricoles situées dans les zones à forts enjeux eau et biodiversité. Sur le territoire, il existe une cinquantaine de captages d'alimentation en eau potable dont sept classés prioritaires en raison de leur sensibilité à la pollution.

2,5 millions d'€ d'aides directes pour les agriculteurs

Concrètement, les Paiements pour services environnementaux** concernent deux types de projets agro-écologiques. Les bonnes pratiques culturales d'abord. Plus de rotations dans les cultures, utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique, choix de cultures peu consommatrices en azote minéral... permettant notamment de limiter les intrants chimiques, préserver la richesse des sols et réduire la pollution de l'eau.

Les aménagements paysagers ensuite. Haies, bosquets, ripisylves, roselières, mares... véritables niches de biodiversité indispensables au développement de la faune et de la flore locales. Les préserver ou en créer de nouvelles est tout aussi essentiel.

Une évidence pour l'Agglo qui a engagé des actions pour restaurer les zones humides et sa trame turquoise. Exemple avec le Marathon de biodiversité, l'Agglo relève le défi de planter 42 km de haies et créer 42 mares d'ici 2025.

** Aides plafonnées par an à 676 €/ha pour la création de structures paysagères et à 66€/ha pour leur entretien. Les pratiques agronomiques limitant l'utilisation d'engrais minéraux ou de phytos sont, elles, plafonnées à 260 €/ha au démarrage et à 146 €/ha ensuite. ** Les PSE ont été initiés par le Ministère de la Transition Ecologique et approuvés par la Commission européenne en février 2020.*

Contact presse

Herveline Réhault | 04 75 63 76 45 | 06 28 83 94 98 | herveline.rehault@valenceromansagglo.fr | valenceromansagglo.fr

Suivez nous sur

